

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 11 avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de SAINTE-THORETTE en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

04 avril 2023

Nombre de délégués

En exercice : 21
Présents : 13
Pouvoirs : 8

Date d'affichage :

04 avril 2023

Etaient présents : M. Alain MORNAY, Président, M. Bernard BAUCHER, Mme Agnès DELANNOY, M. Jany FUGERE, M. Alain DE GALBERT, M. Olivier HOCHEDÉL, Mme Muriel LECLEIR, M. Filipe MAIA, M. Jacky MORTIER, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, M. Julien YVON, M. Eric KORCABA, membres.

Pouvoirs : Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à Jany FUGERE
Pascale DIAS donne pouvoir à Jacky MORTIER
Laure BAILLEUL donne pouvoir à Alain DE GALBERT
Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à Alain MORNAY
Jean-Sylvain GUILLEMAIN donne pouvoir à Eric KORCABA
Rémy POINTERAU donne pouvoir à Olivier HOCHEDÉL
Chantal CREPAT donne pouvoir à Bernard BAUCHER
Damien PRELY donne pouvoir à Filipe MAIA

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Bernard BAUCHER a été nommé pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

2023-14 COMPTE DE GESTION 2022 : BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le compte de gestion est le reflet de la comptabilité tenue par le trésorier. Il doit être en concordance avec le compte administratif tenu par la communauté de communes.

Vu les résultats du compte de gestion 2022 pour le budget, à savoir :

Résultat d'investissement 2022

- Résultat d'exercice 2022 : -561 316.59 €
- Résultat antérieur 2021 reporté : - 496 870.13 €
- Résultat de clôture : - 1 058 186.72 €

Résultat de fonctionnement 2022

- Résultat d'exercice 2022 :	606 821.08 €
- Résultat de fonctionnement reporté :	1 282 054.74 €
- Résultat de clôture :	1 888 875.82 €
- Besoin de financement section investissement :	1 058 186.72 €

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit dans ses écritures.

Considérant que le compte de gestion du budget principal n'appelle aucune observation ni aucune réserve.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.
- 2) Statuant sur l'exécution du budget sur l'exercice 2022
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le conseil communautaire est invité à déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le conseil vote **UNANIMEMENT** le compte de gestion 2022 ci-dessus présenté et déclare que ledit compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Le secrétaire de séance,
Bernard BAUCHER**



Signature of Bernard Baucher, Secretary of the meeting, over the official seal of the Communauté de Communes Cœur de Berry.

**Le Président,
Alain MORNAY**



Signature of Alain Mornay, President, over the official seal of the Communauté de Communes Cœur de Berry.

Publication sur le site internet le

14 10 41 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 11 avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de SAINTE-THORETTE en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

04 avril 2023

Nombre de délégués

En exercice : 21
Présents : 13
Pouvoirs : 8

Date d'affichage :

04 avril 2023

Etaient présents : M. Alain MORNAY, Président, M. Bernard BAUCHER, Mme Agnès DELANNOY, M. Jany FUGERE, M. Alain DE GALBERT, M. Olivier HOCHEDÉL, Mme Muriel LECLEIR, M. Filipe MAIA, M. Jacky MORTIER, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, M. Julien YVON, M. Eric KORCABA, membres.

Pouvoirs : Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à Jany FUGERE
Pascale DIAS donne pouvoir à Jacky MORTIER
Laure BAILLEUL donne pouvoir à Alain DE GALBERT
Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à Alain MORNAY
Jean-Sylvain GUILLEMAIN donne pouvoir à Eric KORCABA
Rémy POINTEREAU donne pouvoir à Olivier HOCHEDÉL
Chantal CREPAT donne pouvoir à Bernard BAUCHER
Damien PRELY donne pouvoir à Filipe MAIA

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Bernard BAUCHER a été nommé pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

2023-15 COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : BUDGET PRINCIPAL

Vu l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les séances du Conseil communautaire où le compte administratif est débattu, le Conseil communautaire élit son président, le Président devant se retirer au moment du vote.

Vu le compte de gestion dressé par le comptable, le Conseil communautaire est invité à approuver le compte administratif 2022 arrêté aux chiffres suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice 2022	1 483 981.37 €
Recettes de l'exercice 2022	922 664.78 €
Résultat de l'exercice 2022	- 561 316.59 €
Résultat exercices antérieurs	- 496 870.13 €
Résultat de clôture	- 1 058 186.72 €
Restes à réaliser Dépenses	0 €
Restes à réaliser Recettes	0 €
Restes à réaliser Solde	0 €
Solde global	- 1 058 186.72 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice 2022	1 107 760.16 €
Recettes de l'exercice 2022	1 714 581.24 €
Résultat de l'exercice 2022	606 821.08 €
Résultats exercices antérieurs	1 282 054.74 €
Résultat de clôture	1 888 875.82 €
Besoin de financement section investissement	1 058 186.72 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** de voter le compte administratif 2022 ci-dessus présenté.

**Le secrétaire de séance,
Bernard BAUCHER**




**Le Président,
Alain MORNAY**




Publication sur le site internet le 14/04/2023

Accusé de réception en préfecture
018-200070571-20230411-2023-15-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2023

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 11 avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de SAINTE-THORETTE en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

04 avril 2023

Nombre de délégués :

En exercice : 21
Présents : 13
Pouvoirs : 8

Date d'affichage :

04 avril 2023

Etaient présents : M. Alain MORNAY, Président, M. Bernard BAUCHER, Mme Agnès DELANNOY, M. Jany FOUGERE, M. Alain DE GALBERT, M. Olivier HOCHEDDEL, Mme Muriel LECLEIR, M. Filipe MAIA, M. Jacky MORTIER, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, M. Julien YVON, M. Eric KORCABA, membres.

Pouvoirs : Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à Jany FOUGERE
Pascale DIAS donne pouvoir à Jacky MORTIER
Laure BAILLEUL donne pouvoir à Alain DE GALBERT
Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à Alain MORNAY
Jean-Sylvain GUILLEMAIN donne pouvoir à Eric KORCABA
Rémy POINTEREAU donne pouvoir à Olivier HOCHEDDEL
Chantal CREPAT donne pouvoir à Bernard BAUCHER
Damien PRELY donne pouvoir à Filipe MAIA

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Bernard BAUCHER a été nommé pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

2023-16. AFFECTATION DES RESULTATS 2022 SUR LE BUDGET PRINCIPAL 2023

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal, il est proposé au Conseil communautaire d'affecter le résultat de clôture de fonctionnement du budget principal sur le budget primitif 2023 comme suit :

• **A la section d'investissement :**

DEPENSES : Déficit reporté (article 001):	1 058 186.72 €
RECETTES : Excédent de fonctionnement (1068)	1 058 186.72 €

• **A la section de fonctionnement (article 002) :**

Excédent reporté du budget principal:	830 689.10 €
---------------------------------------	--------------

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** de voter l'affectation de résultats détaillée ci-dessus.

**Le secrétaire de séance,
Bernard BAUCHER**



**Le Président,
Alain MORNAY**



Publication sur le site internet le 14/04/2023

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 11 avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de SAINTE-THORETTE en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

04 avril 2023

Nombre de délégués

En exercice : 21
Présents : 13
Pouvoirs : 8

Date d'affichage :

04 avril 2023

Étaient présents : M. Alain MORNAY, Président, M. Bernard BAUCHER, Mme Agnès DELANNOY, M. Jany FOUGERE, M. Alain DE GALBERT, M. Olivier HOCHEDÉL, Mme Muriel LECLEIR, M. Filipe MAIA, M. Jacky MORTIER, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, M. Julien YVON, M. Eric KORCABA, membres.

Pouvoirs : Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à Jany FOUGERE
Pascale DIAS donne pouvoir à Jacky MORTIER
Laure BAILLEUL donne pouvoir à Alain DE GALBERT
Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à Alain MORNAY
Jean-Sylvain GUILLEMAIN donne pouvoir à Eric KORCABA
Rémy POINTÉREAU donne pouvoir à Olivier HOCHEDÉL
Chantal CREPAT donne pouvoir à Bernard BAUCHER
Damien PRELY donne pouvoir à Filipe MAIA

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Bernard BAUCHER a été nommé pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

2023-17. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL

Vu les articles L2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Considérant le projet de budget primitif 2023 présenté par le Président,

Il est proposé au Conseil communautaire de voter le budget de l'exercice 2023 :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Le budget est équilibré en recettes et en dépenses aux montants suivants :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	1 800 701,10	1 869 304	2 168 000	2 326 894.72
Opérations d'ordre	914 292	15 000	80 300	979 592
Restes à réaliser	0	0	0	0
Résultat reportés budgets principal et annexes (001 et 002)		830 689.10	1 058 186.72	
Total	2 714 993.10	2 714 993.10	3 306 486.72	3 306 486.72

Il est proposé d'autoriser le Président à utiliser la fongibilité des crédits à hauteur de :

7,5 % pour le fonctionnement

7,5 % pour l'investissement

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** :

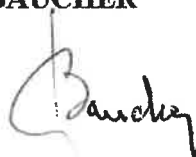
DE VOTER le budget primitif du budget principal 2023.

D'AUTORISER le Président à utiliser la fongibilité des crédits à hauteur de :

7,5 % pour le fonctionnement

7,5 % pour l'investissement

Le secrétaire de séance,
Bernard BAUCHER



Le Président,
Alain MORNAY



Publication sur le site internet le 14/04/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 11 avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de SAINTE-THORETTE en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

04 avril 2023

Nombre de délégués

En exercice : 21
Présents : 13
Pouvoirs : 8

Date d'affichage :

04 avril 2023

Etaient présents : M. Alain MORNAY, Président, M. Bernard BAUCHER, Mme Agnès DELANNOY, M. Jany FOUGERE, M. Alain DE GALBERT, M. Olivier HOCHEDÉL, Mme Muriel LECLEIR, M. Filipe MAIA, M. Jacky MORTIER, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, M. Julien YVON, M. Eric KORCABA, membres.

Pouvoirs : Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à Jany FOUGERE
Pascale DIAS donne pouvoir à Jacky MORTIER
Laure BAILLEUL donne pouvoir à Alain DE GALBERT
Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à Alain MORNAY
Jean-Sylvain GUILLEMAIN donne pouvoir à Eric KORCABA
Rémy POINTERAU donne pouvoir à Olivier HOCHEDÉL
Chantal CREPAT donne pouvoir à Bernard BAUCHER
Damien PRELY donne pouvoir à Filipe MAIA

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Bernard BAUCHER a été nommé pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

2023-18. FIXATION DES TAUX DE FISCALITE 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état de notification des bases prévisionnelles, des allocations compensatrices ainsi que divers éléments utiles au vote des taux 2023 transmis par courriel par la Direction Départementale des Finances Publiques,

Considérant le produit attendu de la fiscalité directe locale nécessaire à l'équilibre du budget 2023,

Considérant qu'il convient de fixer les taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2023,

Il est proposé au conseil communautaire de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 ainsi qu'il suit :

- Taxe foncière sur le bâti : 3.52 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 7.28 %
- Taxe d'habitation additionnelle : 5.06 %
- Contribution foncière des entreprises (CFE) : 4.63 %

Soit un produit attendu hors taxe d'habitation de 367 488 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** de voter les taux présentés ci-dessus.

**Le secrétaire de séance,
Bernard BAUCHER**



Publication sur le site internet le 14/04/2023

**Le Président,
Alain MORNAY**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 11 avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de SAINTE-THORETTE en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

04 avril 2023

Nombre de délégués

En exercice : 21
Présents : 13
Pouvoirs : 8

Date d'affichage :

04 avril 2023

Etaient présents : M. Alain MORNAY, Président, M. Bernard BAUCHER, Mme Agnès DELANNOY, M. Jany FOUGERE, M. Alain DE GALBERT, M. Olivier HOCHEDÉL, Mme Muriel LECLEIR, M. Filipe MAIA, M. Jacky MORTIER, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, M. Julien YVON, M. Eric KORCABA, membres.

Pouvoirs : Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à Jany FOUGERE
Pascale DIAS donne pouvoir à Jacky MORTIER
Laure BAILLEUL donne pouvoir à Alain DE GALBERT
Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à Alain MORNAY
Jean-Sylvain GUILLEMAIN donne pouvoir à Eric KORCABA
Rémy POINTÉREAU donne pouvoir à Olivier HOCHEDÉL
Chantal CREPAT donne pouvoir à Bernard BAUCHER
Damien PRELY donne pouvoir à Filipe MAIA

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Bernard BAUCHER a été nommé pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

2023-19. COMPTE DE GESTION 2022 : BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Le compte de gestion est le reflet de la comptabilité tenue par le trésorier. Il doit être en concordance avec le compte administratif tenu par la communauté de communes.

Vu les résultats du compte de gestion 2022 pour le budget, à savoir :

Résultat d'investissement 2022

- Résultat d'exercice 2022 : 11 504,18 €
- Résultat antérieur reporté : 19 644. 15 €
- Résultat de clôture : 31 148.33 €

Résultat de fonctionnement 2022

- Résultat d'exercice 2022 : 14 992.94 €
- Résultat de fonctionnement reporté : 103 657.35€

- Résultat de clôture : 118 650.29 €

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit dans ses écritures.

Considérant que le compte de gestion du budget ordures ménagères n'appelle aucune observation ni aucune réserve.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.
- 2) Statuant sur l'exécution du budget sur l'exercice 2022.
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le conseil communautaire est invité à déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** de voter le compte de gestion 2022 présenté et déclare que ledit compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Le secrétaire de séance,
Bernard BAUCHER**



**Le Président,
Alain MORNAY**



Publication sur le site internet le 14/04/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 11 avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de SAINTE-THORETTE en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

04 avril 2023

Nombre de délégués :

En exercice : 21
Présents : 13
Pouvoirs : 8

Date d'affichage :

04 avril 2023

Étaient présents : M. Alain MORNAY, Président, M. Bernard BAUCHER, Mme Agnès DELANNOY, M. Jany FOUGERE, M. Alain DE GALBERT, M. Olivier HOCHEDÉL, Mme Muriel LECLEIR, M. Filipe MAIA, M. Jacky MORTIER, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, M. Julien YVON, M. Eric KORCABA, membres.

Pouvoirs : Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à Jany FOUGERE
Pascale DIAS donne pouvoir à Jacky MORTIER
Laure BAILLEUL donne pouvoir à Alain DE GALBERT
Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à Alain MORNAY
Jean-Sylvain GUILLEMAIN donne pouvoir à Eric KORCABA
Rémy POINTÉREAU donne pouvoir à Olivier HOCHEDÉL
Chantal CREPAT donne pouvoir à Bernard BAUCHER
Damien PRELY donne pouvoir à Filipe MAIA

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Bernard BAUCHER a été nommé pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

2023-20. COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

Vu l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les séances du Conseil communautaire où le compte administratif est débattu, le Conseil communautaire élit son président, le Président devant se retirer au moment du vote.

Vu le compte de gestion dressé par le comptable, le Conseil communautaire est invité à approuver le CA 2022 arrêté aux chiffres suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	21 381,92 €
Recettes	32 886,10 €
Résultat d'exercice	11 504,18 €
Résultat antérieur reporté	19 644,15 €
Résultat de clôture	31 148,33 €
Restes à réaliser Dépenses	0 €
Restes à réaliser Recettes	0 €
Restes à réaliser Solde	0 €
Solde global	31 148,33 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	882 513,06 €
Recettes	897 506,00 €
Résultat d'exercice	14 992,94 €
Résultat antérieur reporté (002 CA 2021)	103 657,35 €
Résultat 2022	118 650,29 €
Résultat de clôture	118 650,29 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** de voter le compte administratif 2022 du budget ordures ménagères.

**Le secrétaire de séance,
Bernard BAUCHER**



**Le Président,
Alain MORNAY**




Publication sur le site internet le 14/04/2023

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 11 avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de SAINTE-THORETTE en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

04 avril 2023

Nombre de délégués

En exercice : 21
Présents : 13
Pouvoirs : 8

Date d'affichage :

04 avril 2023

Etaient présents : M. Alain MORNAY, Président, M. Bernard BAUCHER, Mme Agnès DELANNOY, M. Jany FOUGERE, M. Alain DE GALBERT, M. Olivier HOCHEDDEL, Mme Muriel LECLEIR, M. Filipe MAIA, M. Jacky MORTIER, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, M. Julien YVON, M. Eric KORCABA, membres.

Pouvoirs : Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à Jany FOUGERE
Pascale DIAS donne pouvoir à Jacky MORTIER
Laure BAILLEUL donne pouvoir à Alain DE GALBERT
Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à Alain MORNAY
Jean-Sylvain GUILLEMAIN donne pouvoir à Eric KORCABA
Rémy POINTEREAU donne pouvoir à Olivier HOCHEDDEL
Chantal CREPAT donne pouvoir à Bernard BAUCHER
Damien PRELY donne pouvoir à Filipe MAIA

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Bernard BAUCHER a été nommé pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

**2023-21. AFFECTATION DES RESULTATS 2022 SUR LE BUDGET ANNEXE ORDURES
MENAGERES 2023**

Vu le code général des collectivités territoriale,

Vu le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe Ordures ménagères, il est proposé au Conseil communautaire d'affecter le résultat de clôture de fonctionnement ainsi qu'il suit :

• **A la section d'investissement :**

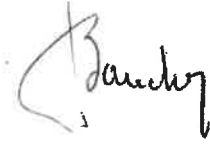
RECETTES : Excédent reporté (article 001) : 31 148.33 €

• **A la section de fonctionnement :**

RECETTES : Excédent de fonctionnement (article 002) 118 650.29 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** de voter l'affectation de résultats détaillée ci-dessus.

**Le secrétaire de séance,
Bernard BAUCHER**



Publication sur le site internet le 14/04/2023

**Le Président,
Alain MORNAY**





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 11 avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de SAINTE-THORETTE en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

04 avril 2023

Nombre de délégués

En exercice : 21
Présents : 13
Pouvoirs : 8

Date d'affichage :

04 avril 2023

Etaients présents : M. Alain MORNAY, Président, M. Bernard BAUCHER, Mme Agnès DELANNOY, M. Jany FOUGERE, M. Alain DE GALBERT, M. Olivier HOCHEDDEL, Mme Muriel LECLEIR, M. Filipe MAIA, M. Jacky MORTIER, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, M. Julien YVON, M. Eric KORCABA, membres.

Pouvoirs : Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à Jany FOUGERE
Pascale DIAS donne pouvoir à Jacky MORTIER
Laure BAILLEUL donne pouvoir à Alain DE GALBERT
Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à Alain MORNAY
Jean-Sylvain GUILLEMAIN donne pouvoir à Eric KORCABA
Rémy POINTEREAU donne pouvoir à Olivier HOCHEDDEL
Chantal CREPAT donne pouvoir à Bernard BAUCHER
Damien PRELY donne pouvoir à Filipe MAIA

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Bernard BAUCHER a été nommé pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

**2023-22. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 : BUDGET ANNEXE ORDURES
MENAGERES**

Vu les articles L2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M4,

Considérant le projet de budget primitif 2023 présenté par le Président,

Il est proposé au Conseil communautaire de voter le budget de l'exercice 2023 :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Le budget est équilibré en recettes et en dépenses aux montants suivants :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	1 013 657.43	914 500	251 000	200 358.81
Opérations d'ordre	29 359.86	9 867	10 620.02	30 112.88
Restes à réaliser		118 650.29		31 148.33
Excédent/déficit reporté				
Total	1 043 017.29	1 043 017.29	261 620.02	261 620.02

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** de voter le budget primitif du budget ordures ménagères 2023.

Le secrétaire de séance,
Bernard BAUCHER



Le Président,
Alain MORNAY



Publication sur le site internet le 14/04/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 11 avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de SAINTE-THORETTE en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

04 avril 2023

Nombre de délégués

En exercice : 21
Présents : 13
Pouvoirs : 8

Date d'affichage :

04 avril 2023

Etaient présents : M. Alain MORNAY, Président, M. Bernard BAUCHER, Mme Agnès DELANNOY, M. Jany FOUGERE, M. Alain DE GALBERT, M. Olivier HOCHEDDEL, Mme Muriel LECLEIR, M. Filipe MAIA, M. Jacky MORTIER, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, M. Julien YVON, M. Eric KORCABA, membres.

Pouvoirs : Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à Jany FOUGERE
Pascale DIAS donne pouvoir à Jacky MORTIER
Laure BAILLEUL donne pouvoir à Alain DE GALBERT
Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à Alain MORNAY
Jean-Sylvain GUILLEMAIN donne pouvoir à Eric KORCABA
Rémy POINTEREAU donne pouvoir à Olivier HOCHEDDEL
Chantal CREPAT donne pouvoir à Bernard BAUCHER
Damien PRELY donne pouvoir à Filipe MAIA

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Bernard BAUCHER a été nommé pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

2023-23. COMPTE DE GESTION 2022 : BUDGET ANNEXE VILLA QUINCY

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Le compte de gestion est le reflet de la comptabilité tenue par le trésorier. Il doit être en concordance avec le compte administratif tenu par la communauté de communes.

Vu les résultats du compte de gestion 2022 pour le budget, à savoir :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	0 €
Recettes	590 €
Résultat d'exercice	590 €
Résultat antérieur reporté	- 295 €
Résultat de clôture	295 €
Restes à réaliser Dépenses	0 €
Restes à réaliser Recettes	0 €
Restes à réaliser Solde	0 €
Solde global	295 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	73 930,40 €
Recettes	67 661,91 €
Résultat d'exercice 2022	- 6 268,49 €
Résultat antérieur reporté	44 393,61 €
Résultat 2022	38 125,12 €
Résultat de clôture	38 125,12 €

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit dans ses écritures.

Considérant que le compte de gestion du budget Villa Quincy n'appelle aucune observation ni aucune réserve.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.
- 2) Statuant sur l'exécution du budget sur l'exercice 2022.
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le conseil communautaire est invité à déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** de voter le compte de gestion Villa Quincy 2022 ci-dessus présenté.

**Le secrétaire de séance,
Bernard BAUCHER**




**Le Président,
Alain MORNAY**




Publication sur le site internet le 14/04/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 11 avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de SAINTE-THORETTE en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

04 avril 2023

Nombre de délégués

En exercice : 21
Présents : 13
Pouvoirs : 8

Date d'affichage :

04 avril 2023

Etaients présents : M. Alain MORNAY, Président, M. Bernard BAUCHER, Mme Agnès DELANNOY, M. Jany FOUGERE, M. Alain DE GALBERT, M. Olivier HOCHEDDEL, Mme Muriel LECLEIR, M. Filipe MAIA, M. Jacky MORTIER, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, M. Julien YVON, M. Eric KORCABA, membres.

Pouvoirs : Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à Jany FOUGERE
Pascale DIAS donne pouvoir à Jacky MORTIER
Laure BAILLEUL donne pouvoir à Alain DE GALBERT
Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à Alain MORNAY
Jean-Sylvain GUILLEMAIN donne pouvoir à Eric KORCABA
Rémy POINTEREAU donne pouvoir à Olivier HOCHEDDEL
Chantal CREPAT donne pouvoir à Bernard BAUCHER
Damien PRELY donne pouvoir à Filipe MAIA

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Bernard BAUCHER a été nommé pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

2023-24. COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : BUDGET ANNEXE VILLA QUINCY

Vu l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les séances du Conseil communautaire où le compte administratif est débattu, le Conseil communautaire élit son président, le Président devant se retirer au moment du vote.

Vu le compte de gestion dressé par le comptable, le Conseil communautaire est invité à approuver le CA 2022 arrêté aux chiffres suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT

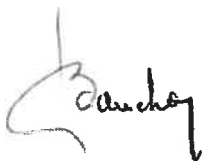
Dépenses	0 €
Recettes	590 €
Résultat d'exercice	590 €
Résultat antérieur reporté	-295 €
Résultat de clôture	295 €
Solde global	295 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	73 930,40 €
Recettes	67 661,91 €
Résultat d'exercice	-6 268,49 €
Résultat antérieur reporté	44 393,61 €
Résultat 2022	38 125,12€
Résultat de clôture	38 125, 12 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** de voter le compte administratif de la Villa Quincy ci-dessus présenté.

**Le secrétaire de séance,
Bernard BAUCHER**



**Le Président,
Alain MORNAY**



Publication sur le site internet le 14/04/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 11 avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de SAINTE-THORETTE en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

04 avril 2023

Nombre de délégués

En exercice : 21
Présents : 13
Pouvoirs : 8

Date d'affichage :

04 avril 2023

Etaient présents : M. Alain MORNAY, Président, M. Bernard BAUCHER, Mme Agnès DELANNOY, M. Jany FOUGERE, M. Alain DE GALBERT, M. Olivier HOCHEDDEL, Mme Muriel LECLEIR, M. Filipe MAIA, M. Jacky MORTIER, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, M. Julien YVON, M. Eric KORCABA, membres.

Pouvoirs : Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à Jany FOUGERE
Pascale DIAS donne pouvoir à Jacky MORTIER
Laure BAILLEUL donne pouvoir à Alain DE GALBERT
Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à Alain MORNAY
Jean-Sylvain GUILLEMAIN donne pouvoir à Eric KORCABA
Rémy POINTEREAU donne pouvoir à Olivier HOCHEDDEL
Chantal CREPAT donne pouvoir à Bernard BAUCHER
Damien PRELY donne pouvoir à Filipe MAIA

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Bernard BAUCHER a été nommé pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

**2023-25. AFFECTATION DES RESULTATS 2022 SUR LE BUDGET ANNEXE VILLA
QUINCY 2023**

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe Villa Quincy, il est proposé au Conseil communautaire d'affecter le résultat de clôture de fonctionnement ainsi qu'il suit :

- **A la section d'investissement :**

RECETTES : Excédent reporté (article 001) :

295 €

- **A la section de fonctionnement :**

RECETTES : Excédent de fonctionnement (002)

38 125,12 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** de voter l'affectation de résultats détaillée ci-dessus.

**Le secrétaire de séance,
Bernard BAUCHER**



**Le Président,
Alain MORNAY**



Publication sur le site internet le 14/04/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 11 avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de SAINTE-THORETTE en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

04 avril 2023

Nombre de délégués :

En exercice : 21
Présents : 13
Pouvoirs : 8

Date d'affichage :

04 avril 2023

Etaient présents : M. Alain MORNAY, Président, M. Bernard BAUCHER, Mme Agnès DELANNOY, M. Jany FOUGERE, M. Alain DE GALBERT, M. Olivier HOCHEDDEL, Mme Muriel LECLEIR, M. Filipe MAIA, M. Jacky MORTIER, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, M. Julien YVON, M. Eric KORCABA, membres.

Pouvoirs : Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à Jany FOUGERE
Pascale DIAS donne pouvoir à Jacky MORTIER
Laure BAILLEUL donne pouvoir à Alain DE GALBERT
Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à Alain MORNAY
Jean-Sylvain GUILLEMAIN donne pouvoir à Eric KORCABA
Rémy POINTEREAU donne pouvoir à Olivier HOCHEDDEL
Chantal CREPAT donne pouvoir à Bernard BAUCHER
Damien PRELY donne pouvoir à Filipe MAIA

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Bernard BAUCHER a été nommé pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

2023-26. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 : BUDGET ANNEXE VILLA QUINCY

Vu les articles L2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M57

Considérant le projet de budget primitif 2023 présenté par le Président,

Il est proposé au Conseil communautaire de voter le budget de l'exercice 2023 :

- Au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et investissement

Le budget est équilibré en recettes et en dépenses aux montants suivants :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	101 900	69 995,88	6 516	0
Opérations d'ordre	6 221	0	0	6 221
Restes à réaliser				
Résultat reportés budgets principal et annexes (001 et 002)	0	38 125,12	0	295
Total	108 121	108 121	6 516	6 516

Il est proposé d'autoriser le Président à utiliser la fongibilité des crédits à hauteur de :

7,5 % pour le fonctionnement
7,5 % pour l'investissement


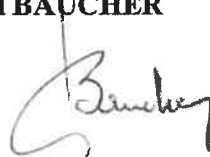
Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** :

DE VOTER le budget primitif du budget Villa Quincy 2023.

D'AUTORISER le Président à utiliser la fongibilité des crédits à hauteur de :

7,5 % pour le fonctionnement
7,5 % pour l'investissement

**Le secrétaire de séance,
Bernard BAUCHER**



**Le Président,
Alain MORNAY**



Publication sur le site internet le 14/04/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 11 avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de SAINTE-THORETTE en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

04 avril 2023

Nombre de délégués :

En exercice : 21
Présents : 13
Pouvoirs : 8

Date d'affichage :

04 avril 2023

Etaients présents : M. Alain MORNAY, Président, M. Bernard BAUCHER, Mme Agnès DELANNOY, M. Jany FOUGERE, M. Alain DE GALBERT, M. Olivier HOCHEDÉL, Mme Muriel LECLEIR, M. Filipe MAIA, M. Jacky MORTIER, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, M. Julien YVON, M. Eric KORCABA, membres.

Pouvoirs : Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à Jany FOUGERE
Pascale DIAS donne pouvoir à Jacky MORTIER
Laure BAILLEUL donne pouvoir à Alain DE GALBERT
Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à Alain MORNAY
Jean-Sylvain GUILLEMAIN donne pouvoir à Eric KORCABA
Rémy POINTEREAU donne pouvoir à Olivier HOCHEDÉL
Chantal CREPAT donne pouvoir à Bernard BAUCHER
Damien PRELY donne pouvoir à Filipe MAIA

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Bernard BAUCHER a été nommé pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

2023-27. APPROBATION DE VERSEMENT DE SUBVENTIONS 2023

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

➤ **MARPA**

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer une subvention d'un montant de 15 000 € à la MARPA de Lury-sur-Arnon.

➤ **BUDGET ANNEXE VILLA QUINCY**

Il est proposé au conseil communautaire le versement d'une subvention du budget principal sur le budget annexe Villa Quincy d'un montant de 19 165 €.

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** de verser les subventions ci-dessus mentionnées.

**Le secrétaire de séance,
Bernard BAUCHER**




Publication sur le site internet le 14/04/2023

**Le Président,
Alain MORNAY**




REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 11 avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de SAINTE-THORETTE en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

04 avril 2023

Nombre de délégués

En exercice : 21
Présents : 13
Pouvoirs : 8

Date d'affichage :

04 avril 2023

Etai^ent présents : M. Alain MORNAY, Président, M. Bernard BAUCHER, Mme Agnès DELANNOY, M. Jany FOUGERE, M. Alain DE GALBERT, M. Olivier HOCHEDÉL, Mme Muriel LECLEIR, M. Filipe MAIA, M. Jacky MORTIER, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, M. Julien YVON, M. Eric KORCABA, membres.

Pouvoirs : Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à Jany FOUGERE
Pascale DIAS donne pouvoir à Jacky MORTIER
Laure BAILLEUL donne pouvoir à Alain DE GALBERT
Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à Alain MORNAY
Jean-Sylvain GUILLEMAIN donne pouvoir à Eric KORCABA
Rémy POINTEREAU donne pouvoir à Olivier HOCHEDÉL
Chantal CREPAT donne pouvoir à Bernard BAUCHER
Damien PRELY donne pouvoir à Filipe MAIA

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Bernard BAUCHER a été nommé pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

2023-28. ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS POUR 2023

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Le Président résume les demandes de fonds de concours transmises par les communes pour l'année 2023. Ces demandes sont inscrites au budget 2023.

COMMUNE	PROJET	MONTANT TOTAL € HT	% du fonds de concours/ au coût HT du projet	FONDS PROPOSÉ
Lazenay	Réaménagement du centre Bourg	300 000	13.33%	40 000
Cerbois	Aménagement du cimetière	15 933,70	50 %	7 966.85

Chéry	Aménagement et rénovation de la mairie	155 525.38	15.35%	23 881.06
Preuilly	Aménagement du cimetière	9 624.62	50%	4 812.31
Brinay	Terrain multisport	83 072.10	10.61 %	8 813.95
TOTAL				85 474.17 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** de voter les fonds de concours présentés ci-dessus.

**Le secrétaire de séance,
Bernard BAUCHER**




**Le Président,
Alain MORNAY**




Publication sur le site internet le 14/04/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 11 avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de SAINTE-THORETTE en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

04 avril 2023

Nombre de délégués

En exercice : 21
Présents : 13
Pouvoirs : 8

Date d'affichage :

04 avril 2023

Etaient présents : M. Alain MORNAY, Président, M. Bernard BAUCHER, Mme Agnès DELANNOY, M. Jany FOUGERE, M. Alain DE GALBERT, M. Olivier HOCHEDDEL, Mme Muriel LECLEIR, M. Filipe MAIA, M. Jacky MORTIER, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, M. Julien YVON, M. Eric KORCABA, membres.

Pouvoirs : Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à Jany FOUGERE
Pascale DIAS donne pouvoir à Jacky MORTIER
Laure BAILLEUL donne pouvoir à Alain DE GALBERT
Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à Alain MORNAY
Jean-Sylvain GUILLEMAIN donne pouvoir à Eric KORCABA
Rémy POINTEREAU donne pouvoir à Olivier HOCHEDDEL
Chantal CREPAT donne pouvoir à Bernard BAUCHER
Damien PRELY donne pouvoir à Filipe MAIA

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Bernard BAUCHER a été nommé pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

2023-29 - CREANCES IRRECOURVABLES - BUDGET ORDURES MENAGERES

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Le Président indique aux membres du conseil communautaire que le Service de gestion comptable de Vierzon a transmis une liste pièces irrécouvrables concernant le budget ordures ménagères. Il est donc demandé au conseil de délibérer pour l'admission en non-valeurs des pièces.

Le Conseil communautaire,

Vu l'instruction budgétaire et comptable, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,
Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public,
Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,
Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'assemblée délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

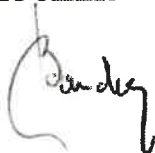
Il est proposé au conseil d'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées dans la liste des produits irrécouvrables concernant le **budget ordures ménagères** :

- la liste n°3738310212 dressée par le comptable public pour un montant de **26 460.16 €**. Ce montant sera imputé sur l'article 6541.
- la liste n°4216250212 dressée par le comptable public pour un montant de **2 556.18 €**. Ce montant sera imputé sur l'article 6541.
- la liste n°4708490312 dressée par le comptable public pour un montant de **10 824.86 €**. Ce montant sera imputé sur l'article 6541.
- un tableau d'effacement de dettes pour surendettement pour un montant de **3 926.53 €**. Ce montant sera imputé sur l'article 6542.

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** d'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessus dans la liste des produits irrécouvrables concernant le **budget ordures ménagères**.

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** de voter les fonds de concours présentés ci-dessus.

**Le secrétaire de séance,
Bernard BAUCHER**



**Le Président,
Alain MORNAY**



Publication sur le site internet le 14/04/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 11 avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de SAINTE-THORETTE en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

04 avril 2023

Nombre de délégués

En exercice : 21
Présents : 13
Pouvoirs : 8

Date d'affichage :

04 avril 2023

Etaient présents : M. Alain MORNAY, Président, M. Bernard BAUCHER, Mme Agnès DELANNOY, M. Jany FOUGERE, M. Alain DE GALBERT, M. Olivier HOCHEDÉL, Mme Muriel LECLEIR, M. Filipe MAIA, M. Jacky MORTIER, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, M. Julien YVON, M. Eric KORCABA, membres.

Pouvoirs : Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à Jany FOUGERE
Pascale DIAS donne pouvoir à Jacky MORTIER
Laure BAILLEUL donne pouvoir à Alain DE GALBERT
Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à Alain MORNAY
Jean-Sylvain GUILLEMAIN donne pouvoir à Eric KORCABA
Rémy POINTEREAU donne pouvoir à Olivier HOCHEDÉL
Chantal CREPAT donne pouvoir à Bernard BAUCHER
Damien PRELY donne pouvoir à Filipe MAIA

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Bernard BAUCHER a été nommé pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

2023-30 - CREANCES DOUTEUSES – BUDGET OM + BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R 2321-2 du code général des Collectivités territoriales (CGCT)

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le CGCT rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses. Il est d'ailleurs précisé qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante.

Pour évaluer la dépréciation des créances douteuses, le comptable propose la méthode statistique, en appliquant un taux de 15% au montant total des pièces prises en charge depuis plus de 2 ans, composant les soldes débiteurs des comptes de tiers de créances douteuses et/ou contentieuses.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Il est proposé au conseil d'approuver :

- l'inscription d'un crédit de **14 000 €** au compte 6817 pour le **budget ordures ménagères**,
- d'autoriser le Président à exécuter les écritures nécessaires permettant de solder les créances douteuses pour le budget ordures ménagères.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Il est proposé au conseil d'approuver :

- l'inscription d'un crédit de **5 000 €** au compte 6817 pour le **budget principal**,
- d'autoriser le Président à exécuter les écritures nécessaires permettant de solder les créances douteuses pour le budget principal.

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT**,

- d'approuver l'inscription d'un crédit de **14 000 €** au compte 6817 pour le **budget ordures ménagères**,
- d'autoriser le Président à exécuter les écritures nécessaires permettant de solder les créances douteuses pour le budget ordures ménagères.
- d'approuver l'inscription d'un crédit de **5 000 €** au compte 6817 pour le **budget principal**,
- d'autoriser le Président à exécuter les écritures nécessaires permettant de solder les créances douteuses pour le budget principal.

Le secrétaire de séance,
Bernard BAUCHER




Le Président,
Alain MORNAY




Publication sur le site internet le **14/04/2023**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 11 avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de SAINTE-THORETTE en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

04 avril 2023

Nombre de délégués

En exercice : 21
Présents : 13
Pouvoirs : 8

Date d'affichage :

04 avril 2023

Etaient présents : M. Alain MORNAY, Président, M. Bernard BAUCHER, Mme Agnès DELANNOY, M. Jany FOUGERE, M. Alain DE GALBERT, M. Olivier HOCHEDÉL, Mme Muriel LECLEIR, M. Filipe MAIA, M. Jacky MORTIER, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, M. Julien YVON, M. Eric KORCABA, membres.

Pouvoirs : Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à Jany FOUGERE
Pascale DIAS donne pouvoir à Jacky MORTIER
Laure BAILLEUL donne pouvoir à Alain DE GALBERT
Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à Alain MORNAY
Jean-Sylvain GUILLEMAIN donne pouvoir à Eric KORCABA
Rémy POINTEREAU donne pouvoir à Olivier HOCHEDÉL
Chantal CREPAT donne pouvoir à Bernard BAUCHER
Damien PRELY donne pouvoir à Filipe MAIA

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Bernard BAUCHER a été nommé pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

2023-31. DROITS DE CASIERS – VILLA QUINCY

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président explique que les droits de casiers ont fait l'objet d'une discussion lors de la réunion des maires et des vice-présidents le jeudi 23 mars 2023.

Il est proposé de rétablir des droits de casiers à la Villa Quincy.

Ces droits de casiers permettent aux viticulteurs de vendre leurs vins à la Communauté de communes pour que ceux-ci soient ensuite vendus par la Communauté de communes à la Villa Quincy.

Il est proposé que les droits de casiers s'élèvent à 50 euros pour un maximum de 3 cuvées.

Après en avoir délibéré, le conseil décide avec 20 voix POUR et 1 voix CONTRE,

D'INSTAURER DES DROITS DE CASIERS à la Villa Quincy soit 50 euros pour un maximum de 3 cuvées.

**Le secrétaire de séance,
Bernard BAUCHER**



**Le Président,
Alain MORNAY**



Publication sur le site internet le 14/04/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 11 avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de SAINTE-THORETTE en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

04 avril 2023

Nombre de délégués

En exercice : 21
Présents : 13
Pouvoirs : 8

Date d'affichage :

04 avril 2023

Etaient présents : M. Alain MORNAY, Président, M. Bernard BAUCHER, Mme Agnès DELANNOY, M. Jany FOUGERE, M. Alain DE GALBERT, M. Olivier HOCHEDÉL, Mme Muriel LECLEIR, M. Filipe MAIA, M. Jacky MORTIER, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, M. Julien YVON, M. Eric KORCABA, membres.

Pouvoirs : Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à Jany FOUGERE
Pascale DIAS donne pouvoir à Jacky MORTIER
Laure BAILLEUL donne pouvoir à Alain DE GALBERT
Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à Alain MORNAY
Jean-Sylvain GUILLEMAIN donne pouvoir à Eric KORCABA
Rémy POINTEREAU donne pouvoir à Olivier HOCHEDÉL
Chantal CREPAT donne pouvoir à Bernard BAUCHER
Damien PRELY donne pouvoir à Filipe MAIA

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Bernard BAUCHER a été nommé pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

2023-34. SAISINE DU SERVICE DES DOMAINES – EPICERIE DE QUINCY

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président explique qu'un acquéreur potentiel est intéressé par l'achat l'épicerie de Quincy.

La cession à l'amiable d'un terrain ou d'un immeuble du domaine privé de la communauté de communes (+ de 2 000 habitants) se fait après avis du directeur départemental des finances publiques sur la valeur du bien. Cet avis, demandé par le Président, doit être rendu dans le mois de la saisine du service des Domaines, conformément aux stipulations de l'article L 2241-1 du CGCT.

L'acquéreur retenu peut être invité à signer une promesse d'achat avant la soumission de l'opération au conseil.

La vente du bien se fait par délibération du conseil. Si celui-ci s'écarte du prix résultant de l'avis des Domaines, il doit motiver cette décision.

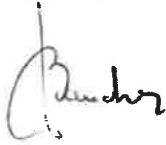
La vente à une personne privée d'un bien immobilier, soit à un prix inférieur à sa valeur, soit pour l'euro symbolique, est prohibée sauf, selon la jurisprudence, si un motif d'intérêt général peut le justifier (par exemple, par la contrepartie de création d'emplois).

Enfin, l'authentification de la cession peut se faire soit par acte notarié, soit par acte administratif du ressort du Président.

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT**,

-d'autoriser le Président à saisir le service des Domaines pour avis quant à la cession de l'épicerie de Quincy.

**Le secrétaire de séance,
Bernard BAUCHER**



**Le Président,
Alain MORNAY**



Publication sur le site internet le 14/04/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 11 avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de SAINTE-THORETTE en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

04 avril 2023

Nombre de délégués

En exercice : 21
Présents : 13
Pouvoirs : 8

Date d'affichage :

04 avril 2023

Etaient présents : M. Alain MORNAY, Président, M. Bernard BAUCHER, Mme Agnès DELANNOY, M. Jany FOUGERE, M. Alain DE GALBERT, M. Olivier HOCHEDÉL, Mme Muriel LECLEIR, M. Filipe MAIA, M. Jacky MORTIER, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, M. Julien YVON, M. Eric KORCABA, membres.

Pouvoirs : Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à Jany FOUGERE
Pascale DIAS donne pouvoir à Jacky MORTIER
Laure BAILLEUL donne pouvoir à Alain DE GALBERT
Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à Alain MORNAY
Jean-Sylvain GUILLEMAIN donne pouvoir à Eric KORCABA
Rémy POINTERAU donne pouvoir à Olivier HOCHEDÉL
Chantal CREPAT donne pouvoir à Bernard BAUCHER
Damien PRELY donne pouvoir à Filipe MAIA

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Bernard BAUCHER a été nommé pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

2023-34. SAISINE DU SERVICE DES DOMAINES – EPICERIE DE QUINCY

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président explique qu'un acquéreur potentiel est intéressé par l'achat l'épicerie de Quincy.

La cession à l'amiable d'un terrain ou d'un immeuble du domaine privé de la communauté de communes (+ de 2 000 habitants) se fait après avis du directeur départemental des finances publiques sur la valeur du bien. Cet avis, demandé par le Président, doit être rendu dans le mois de la saisine du service des Domaines, conformément aux stipulations de l'article L 2241-1 du CGCT.

L'acquéreur retenu peut être invité à signer une promesse d'achat avant la soumission de l'opération au conseil.

La vente du bien se fait par délibération du conseil. Si celui-ci s'écarte du prix résultant de l'avis des Domaines, il doit motiver cette décision.

La vente à une personne privée d'un bien immobilier, soit à un prix inférieur à sa valeur, soit pour l'euro symbolique, est prohibée sauf, selon la jurisprudence, si un motif d'intérêt général peut le justifier (par exemple, par la contrepartie de création d'emplois).

Enfin, l'authentification de la cession peut se faire soit par acte notarié, soit par acte administratif du ressort du Président.

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT**,

-d'autoriser le Président à saisir le service des Domaines pour avis quant à la cession de l'épicerie de Quincy.

**Le secrétaire de séance,
Bernard BAUCHER**



**Le Président,
Alain MORNAY**



Publication sur le site internet le 14/04/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 11 avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de SAINTE-THORETTE en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

04 avril 2023

Nombre de délégués

En exercice : 21
Présents : 13
Pouvoirs : 8

Date d'affichage :

04 avril 2023

Etaient présents : M. Alain MORNAY, Président, M. Bernard BAUCHER, Mme Agnès DELANNOY, M. Jany FOUGERE, M. Alain DE GALBERT, M. Olivier HOCHEDDEL, Mme Muriel LECLEIR, M. Filipe MAIA, M. Jacky MORTIER, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, M. Julien YVON, M. Eric KORCABA, membres.

Pouvoirs : Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à Jany FOUGERE
Pascale DIAS donne pouvoir à Jacky MORTIER
Laure BAILLEUL donne pouvoir à Alain DE GALBERT
Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à Alain MORNAY
Jean-Sylvain GUILLEMAIN donne pouvoir à Eric KORCABA
Rémy POINTEREAU donne pouvoir à Olivier HOCHEDDEL
Chantal CREPAT donne pouvoir à Bernard BAUCHER
Damien PRELY donne pouvoir à Filipe MAIA

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Bernard BAUCHER a été nommé pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

2023-35. APPEL A MANIFESTATION D'INTERET – REBOND INDUSTRIEL

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Lors de la réunion du 29 mars dernier en Préfecture, l'Appel à Manifestation d'Intérêt "Rebond Industriel" (AMI RI), lancé dans le cadre du plan France 2030, a été présenté par les services de l'Etat aux 4 EPCI du Territoire d'Industrie (TI) Berry Sologne.

Sans préjuger de l'instruction d'un éventuel dossier et de la décision qui serait prise au niveau national, il semble que le TI dispose de bons atouts pour déposer une candidature.

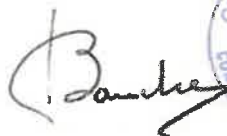
Si le TI semble constituer un périmètre cohérent pour déposer un dossier au titre de cet AMI (le dépôt commun des 4 EPCI revêt un intérêt en terme de territoire), il est possible à un seul EPCI qui le constitue de déposer un dossier de candidature.

Si le dossier à constituer pour candidater semble plutôt "simple", les services de l'État sont à notre disposition pour nous aider et nous apporter des conseils. La prochaine relève sur cet AMI est le 1er juin 2023. Les délais permettent donc d'envisager le dépôt d'une candidature avant cette date pour les EPCI du TI intéressés.

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT**,

D'AUTORISER le Président à déposer une candidature individuellement ou collectivement concernant l'Appel à Manifestation d'Intérêt « rebond industriel » (AMI-RI).

Le secrétaire de séance,
Bernard BAUCHER



Le Président,
Alain MOINAY



Publication sur le site internet le 14/04/2023